

**Date de convocation** : 19 février 2022

**Date d'affichage** : 19 février 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

Présents : 12

Votants : 12

---

*L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf février, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire*

**Présents** : David MICHEL, Claude MICHEL, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Alain DEBEAUVAIS, Stéphane DUMONTIER, Mauricette JUBERT, Cédric LECOINTE, Fabrice MARCHANT, Jean TRUJILLO, Chantal ZERROUKI, Patricia PEZET

**Absent excusé** :

**Absent** : M. Pierre-Albert PINGUET

**Secrétaire de séance** : M. Alain DEBEAUVAIS

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à l'unanimité.

Après l'ouverture de la séance, M. TRUJILLO indique qu'il ne cautionne pas les propos tenus par le 1er adjoint dans le journal communal. Le 1er adjoint répond qu'il s'étonne de sa contrariété quand le président Macron lui-même a dit qu'ils y avaient des feignants et des cyniques. Lui-même ne s'est pas senti visé, et que ces remarques sont à formuler à la fin de la réunion, le plus important, c'était le compte administratif, compte de gestion et les projets de la commune.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DU COMPTE DE GESTION 2021**

Présentation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2021 :

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 343 484.58 €

Recettes : 1 259 547.44 €

Excédent : 206 175.99€

#### **Investissement**

Dépenses : 264 105.60€

Recettes : 246 705.18€

Excédent : 227 392€

M. David MICHEL, Maire, se retire de la séance afin que le Conseil puisse procéder au vote. Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

### **EMPRUNT**

**Le Conseil municipal**, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré :

➤ Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

**Financement moyen terme d'un montant de 240 000 € dont les modalités sont ci-dessous :**

Montant de l'emprunt	<b>240 000 €</b>
Taux actuel :	<b>0.20 %</b>
Durée du crédit	<b>7 ans</b>
Modalités de remboursement	<b>annuel</b>
Type d'échéance :	<b>échéances constantes</b>
Frais de dossier :	<b>0 €</b>

➤ **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire de la commune de CRIQUIERS pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### **RÉSERVE INCENDIE BOIS DES PUIS – rue de l'argillère**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réalisation d'une réserve incendie enterrée de 120 m3 au hameau du bois des puits rue de l'argillère.

Il présente le devis de l'entreprise P.R.C pour un montant de 38298.60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ce projet
- Autorise M. le maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'état pour la DETR du DSIL et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2022.

### **RENOVATION TOITURE BATIMENT COMMUNAL**

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente l'étude pour la remise à neuf de la toiture d'un bâtiment communal. Ce bâtiment étant destiné au stockage de divers matériels de la salle des fêtes, tables de Ping-Pong, articles sportifs et dans une autre partie, il serait installé le local des archives pour la mairie. L'étude de ces travaux s'élève à 16 582.00 H.T ET 19 898.40 T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ce projet
- Autorise M. le maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'état pour la DETR du DSIL et du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.
- Décide d'inscrire la dépense au budget 2022 sachant que ces travaux ne seront pas réalisés cette année car les artisans locaux ont un carnet de commandes complet pour 2022.

### **DEMANDE DU FOND DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M. le Maire propose de demander le fond de concours pour le city stade à la Communauté de Communes Aumale-Blangy (CCIAB) sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité de demander le fond de concours pour le city stade à la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les trois copieurs arrivent le 15 mars 2022.

Nous avons fait un devis pour de l'équipement concernant l'ordinateur de la mairie.

L'aménagement du monument de l'église est terminé.

Nous avons eu une demande non-valeurs relativement à une facture impayée celle-ci a été admise non-valeurs.

Par rapport aux vidéos protections, nous avons choisi l'entreprise qui est agréée. Le dossier passe bientôt en instruction.

Pour la fête patronale, nous avons choisi de prospecter la compagnie GLASS qui fera sans doute un spectacle en extérieur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Lecointe demande s'il y a un seul élève pour le passage du bus, est-ce que le bus est dans l'obligation de passer ? M. le maire lui dit que oui c'est obligatoire

Fin de séance : 21 H 05

*Maire,*  
David MICHEL

*Les Adjoints,*  
Claude MICHEL

Josette LECOINTE

Sophie VATIGNEZ

*Les Conseillers,*  
Stéphane DUMONTIER

Mauricette JUBERT

Cédric LECOINTE

Fabrice MARCHANT

Patricia PEZET

Jean TRUJILLO

Chantal ZERROUKI

Alain DEBEAUVAIS